

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPEES**

---

**Séance du 25 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume.

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis  
Mme CAPANNELLI Claire  
Mme GUERBEAU Pascale  
M. MORTELECQUE Denis  
Mme MOUILLE Sophie  
Mme BARBE Marie-Laurence  
M. WAYENBURG Aymeric

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael.  
Mr DEWAILLY Bruno à M. ROLAND Eric

**Assistait à la séance** : Virginie COOLEN, Secrétaire Générale.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. ROLAND Eric ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

**ADMINISTRATION GENERALE**

Convention de partenariat avec France JUDO dans le cadre de l'opération « 1000 dojos »

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 18 juin 2025

Date de réception en préfecture : 1<sup>er</sup> juillet 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 1<sup>er</sup> juillet 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025****N°8****ADMINISTRATION GENERALE**

Convention de partenariat avec France JUDO dans le cadre de l'opération « 1000 dojos »

Portée par France Judo, l'opération « 1000 dojos » vise à créer de nouveaux espaces dédiés à la pratique sportive et à l'éducation sociale, en aménageant des locaux à proximité ou au sein même des établissements scolaires.

Ce programme s'inscrit dans une démarche de renforcement du tissu associatif et de réponse aux enjeux sociaux. Il repose sur trois piliers fondamentaux pour chaque projet :

- Un équipement accessible à tous ;
- Une activité diversifiée, mêlant pratiques sportives et actions socio-éducatives ;
- Un projet associatif co-construit avec les collectivités, adapté aux besoins locaux.

L'opération consiste en la fourniture et la pose de tatamis et de tapis muraux dont le financement est à 100 % pris en charge par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et France Judo dès lors que le dojo se trouve dans le même bâtiment que l'école.

En contrepartie, la commune s'engage à mettre à disposition de France Judo le dojo durant 5 ans.

C'est dans ce programme que souhaite aujourd'hui s'inscrire la commune de Sainghin-en-Weppes dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle et du dojo dont la livraison est prévue en août prochain.

L'objectif de la commune, en lien étroit avec le Judo Club HAKAMA et les écoles maternelle et primaire de la ville, est de favoriser l'accès au sport pour tous, en particulier les plus jeunes, en proposant des actions dans le temps scolaire ou périscolaire.

Ce nouvel équipement, polyvalent, permettra également au club de poursuivre le développement de toutes les activités nécessitant l'utilisation de tapis, qu'il s'agisse d'arts martiaux, de gymnastique ou de motricité. Plus généralement, il sera un lieu ressource pour promouvoir les valeurs éducatives portées par ces activités.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,  
Ayant entendu l'exposé de M. Christophe PIECHEL, Conseiller, délégué aux sports.

Après en avoir délibéré ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 24 juin 2025 ;

**DÉCIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une Convention de mise à disposition de l'équipement à France Judo ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Corbillon", written over a horizontal line.